

Au cours de la séance du conseil municipal en date du 19 février 2024, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la mise en discussion de la délibération relative au versement d'une avance de subvention à l'Omnisports Frouard Pompey, le Conseil Municipal, conformément à la loi, a de nouveau été convoqué le lundi 26 février 2024 à 18h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent TROGRLIC, maire, après convocation légale adressée le 22 février 2024. Le conseil peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

Délibérations examinées :

- N° 2024/015 - Subvention Omnisports Frouard Pompey (OFP) 2024- versement d'une avance - **Approuvée**



Pompey, le 27 février 2024
le Maire,

Laurent TROGRLIC